

PRÉFET DE LA MOSELLE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Grand Est*

Service Transition Énergétique Logement Construction

Pôle Transition Énergétique & Qualité de l'air

Nos réf. : 2018.0105

Affaire suivie par : Jérôme Pauthe
jerome.pauthe@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 88 13 07 34 – **Fax :** 03 88 13 08 60

Comité local de l'Air des Trois Vallées - Suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère

**Réunion du 20 juin 2018
Préfecture de la Moselle, salle Jean Moulin**

Les pièces jointes sont à télécharger sur le site internet de la DREAL Grand Est :
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/metz-thionville-r6946.html>

- **Présentations :** DREAL Grand Est. ATMO Grand Est ; SCOTAM ; Ville de Metz ; Metz-Métropole ; CA Portes de France – Thionville et Ville de Thionville ; FFB et SOPREMA
- **Tableau de suivi des actions du PPA**

Introduction :

Monsieur le secrétaire général souhaite la bienvenue à l'assistance et rappelle qu'il s'agit du 2^e comité de suivi annuel du PPA depuis son approbation en 2015. Cette année, ce comité se déroule dans un contexte particulier puisque la Commission Européenne a saisi en mai 2018 la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours contre la France et d'autres États européens. Cette saisine est motivée à la fois par un dépassement des valeurs limites de qualité de l'air fixées et pour manquement à l'obligation de prendre des mesures appropriées pour écourter le plus possible les périodes de dépassement. Le PPA des 3 vallées n'est pas concerné par le contentieux, mais pour autant, il est nécessaire de rester mobilisés pour préserver et améliorer la qualité de l'air.

La qualité de l'air, un enjeu partagé :

Renaud LAHEURTE, directeur régional adjoint de la DREAL présente l'ordre du jour et rappelle que la DREAL s'appuie sur l'expertise d'Atmo Grand Est, association agréée pour le suivi de la qualité de l'air. Il précise que des temps d'échange avec la salle sont prévus au cours de la réunion.

Il rappelle à tous que la qualité de l'air est un enjeu partagé, qu'elle affecte nos territoires, les habitants, la société et le monde économique.

Les enjeux sont multiples :

- sanitaire : c'est la 3^e cause de mortalité après le tabac et l'alcool (48 000 décès prématurés en France dont 5 000 dans le Grand Est) ; ces chiffres sont préoccupants ; une réflexion est en cours pour abaisser les seuils admissibles des polluants et se rapprocher des normes recommandées par l'OMS ;
- financier : la commission portée par le sénateur HUSSON a chiffré à 100 MM € le coût de la mauvaise qualité de l'air, incluant les coûts liés à la santé, à la baisse des rendements agricoles et à l'impact sur la biodiversité et le patrimoine ;
- sociétal : il existe une prise de conscience de l'opinion publique relayée par une forte médiatisation en particulier lors des épisodes de pollution, mais chacun de nous est aussi acteur et doit jouer un rôle à son niveau ;
- territorial : les diagnostics et les études sur la qualité de l'air doivent nous aider à construire nos politiques publiques, d'où la nécessité d'agir sur un territoire cohérent au regard des actions conduites. Ce point est détaillé en fin de réunion dans la présentation du projet de comité local de l'air.

Ces enjeux doivent nous conduire à une prise de conscience collective et à nous mobiliser pour agir à la fois au niveau national via une politique publique ambitieuse, et au niveau territorial et local via des actions et initiatives portées par les collectivités, les acteurs économiques et les associations. Des actions emblématiques font l'objet d'une présentation.

Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques – PREPA

Renaud LAHEURTE explique que la France a fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de polluants atmosphériques dans le PREPA, approuvé en mai 2017. Il rappelle quelques chiffres de réduction des émissions à l'échelle 2020 et 2030, par exemple -27% de particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}) à partir de 2020 et -57% à partir de 2030 (sur la base 2005).

Le PREPA a été construit autour de trois axes majeurs :

- l'amélioration de la connaissance : à titre d'exemple, une campagne exploratoire nationale de surveillance des pesticides se déroule de juin 2018 à juin 2019. Il s'agit d'une première au niveau national. 5 sites ont été sélectionnés dans le Grand Est, incluant des sites urbains et ruraux comportant des activités agricoles différentes (grande culture, viticulture, polyculture...). Dans le Grand Est, la campagne sera prolongée jusqu'à fin 2019 afin de collecter des données sur une année complète.
- la mobilisation des acteurs ;
- la pérennisation des financements.

Les objectifs du PREPA se retrouvent traduits dans des lois, comme la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), en cours d'écriture, qui vise par exemple à encourager les mobilités plus propres.

Pour être pleinement efficace, l'effort de réduction des émissions doit être partagé par tous les secteurs d'activité (transport, résidentiel-tertiaire, industrie, agriculture) avec des actions ciblées et spécifiques à chacun. Dans notre région, Atmo Grand Est nous accompagne en actualisant régulièrement les inventaires d'émission par territoire ce qui permet d'apprécier l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés : les chiffres clés sont disponibles sous <https://observatoire.atmo-grandest.eu> .

Le PREPA intègre aussi des actions de communication et de mobilisation comme les assises nationales de la qualité de l'air (tous les 2 ans ; les prochaines auront lieu les 9 et 10 octobre 2018) et la journée nationale de la qualité de l'air (tous les ans ; la prochaine aura lieu le 19 septembre 2018).

Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées – PPA

Guillaume GAUBY de la DREAL rappelle que le PPA est à mi – parcours puisque son évaluation est prévue en 2020 et qu'il est important de porter un regard croisé sur sa dynamique pour renforcer son efficacité.

Il existe des liens étroits entre la qualité de l'air et les documents de planification comme le PCAET à l'échelle du territoire ou le SRADDET, en cours d'élaboration, à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour améliorer la qualité de l'air, il n'existe pas de solution « univoque » et il est important de lutter au quotidien contre la pollution de fond, plus nocive que les épisodes de pollution. Le sujet est vaste et concerne tous les secteurs d'activité. L'objectif est double : agir sur la sobriété énergétique (limiter les consommations), mais aussi intégrer la qualité de l'air dans les politiques publiques et notamment les politiques d'aménagement. En amont de la réunion, un tableau de suivi des actions a été diffusé : il permet d'apprécier le travail réalisé et témoigne de la dynamique collective à l'échelle du territoire. Il est joint au présent compte rendu.

Bilan de la qualité de l'air sur le territoire du PPA – ATMO Grand Est

Emmanuel JANTZEM d'ATMO Grand Est explique qu'il convient de distinguer les émissions de polluants (ce qui est rejeté dans l'atmosphère) des concentrations (ce que nous respirons). Les émissions du trafic routier impactent fortement les concentrations dans l'air respirées par la population, car elles se produisent au plus près de la population (pas ou peu d'effet de dilution dans l'air). Le dernier inventaire des émissions date de 2016.

Concernant le NO₂, la baisse des émissions est très forte (-71% depuis 2005). Elle est due au renouvellement du parc de véhicules et à l'amélioration des moteurs (normes Euro plus contraignantes), mais aussi à la fermeture de certains sites industriels, à la reconversion de certains process et à l'amélioration des systèmes de dépollution.

Par rapport aux concentrations, une station trafic d'observation (station A31) atteint encore la valeur limite de 40 µg/m³ en 2017, mais la tendance est à la baisse depuis plusieurs années. La station trafic qui sert de référence pour la ville (Pont des Grilles) mesure des concentrations inférieures (entre 30 et 33 µg/m³) ; les stations de fond observent des valeurs moyennes annuelles autour de 20 à 25 µg/m³.

La modélisation à l'échelle urbaine permet de simuler les concentrations sur toute la zone du PPA. Elle fournit des cartes de concentrations qui, une fois superposées aux zones d'habitation, font ressortir les bâtiments où des dépassements de valeur limite sont fortement probables.

Concernant les PM10, la baisse des émissions est du même ordre de grandeur (-68 % depuis 2005). L'origine des sources est plus équilibrée entre l'industrie, le résidentiel-tertiaire et le secteur des transports. Comme pour le NO₂, la baisse s'explique par les efforts réalisés depuis des années par les industriels et la branche énergie, par la reconversion ou l'arrêt de certains sites (fermeture du dernier haut-fourneau d'Hayange en octobre 2011, arrêt de la centrale thermique de La Maxe en avril 2015...).

Par rapport aux concentrations, le seul dépassement de la valeur limite journalière remonte à 2010 à Hayange, encore sous influence des hauts-fourneaux. Les concentrations en PM10 tendent à baisser, mais on note des fluctuations assez marquées d'une année sur l'autre, car ce paramètre est très sensible aux conditions météorologiques. A noter que l'agriculture ne représente qu'une faible part des émissions de PM10 (6 % en 2016) car le territoire du PPA est très urbanisé. Si on se place à l'échelle du SCOTAM ou du SCOTAT, l'agriculture contribue jusqu'à 30% des émissions de PM10.

La modélisation indique qu'au cours des 7 dernières années, seules 2 années affichent des populations exposées aux dépassements de la valeur limite journalière en PM10.

Concernant les PM2,5, les valeurs limites et cibles sont respectées depuis 2013 ; l'IEM (indice d'exposition moyen) est de 14,7, ce qui est mieux que l'objectif national fixé pour 2020.

Concernant l'ozone, aucune tendance ne se dégage, car la formation de ce polluant secondaire est fortement corrélée aux conditions météorologiques : les concentrations sont toujours plus fortes en périurbain que le long des grands axes, car le dioxyde d'azote présent en grande quantité dégrade à son tour l'ozone produit.

Des **stations** d'Atmo Grand Est dites **sous influence industrielle** mesurent les polluants réglementés autour des sites sensibles : même si la tendance est à l'amélioration, une vigilance s'impose en particulier autour de la cokerie d'Arcelor Mittal à Florange : le site est équipé de stations fixes qui mesurent, entre autres, le benzène et le benzo(a)pyrène noté B(a)P.

Une **campagne de mesures** a été réalisée à Thionville entre 2015 et 2017 pour affiner la connaissance sur les concentrations en proximité du trafic : des concentrations proches des valeurs limite de NO₂ ont été mesurées sur l'avenue Comte de Bertier : 38 µg/m³.

A Metz, l'arrivée du **METTIS** a eu un impact positif sur la qualité de l'air : la faible surconsommation d'énergie et la très légère hausse des GES produits est largement compensée par des gains significatifs sur les émissions d'oxydes d'azote et de particules.

Retour sur les **épisodes de pollution** : l'hiver 2016-2017 a été marqué par des épisodes de pollution fréquents et sévères tant par leur durée et les niveaux atteints que par leur extension géographique (plusieurs régions touchées). L'hiver 2017-2018 a été nettement moins critique (météorologie plus favorable) avec seulement quelques épisodes de pollution PM10 de courte durée.

Gestion des épisodes de pollution – DREAL Grand Est

Jérôme PAUTHE de la DREAL explique que les épisodes de pollution sont classés en 3 catégories dans l'arrêté inter-préfectoral du 24/05/2017 relatif à la gestion des épisodes de pollution : épisode de type « combustion » (pic hivernal), « mixte » (pic printanier) et « estival ». En fonction de la période de l'année, la contribution des secteurs émetteurs varie. Le trafic routier est toujours impliqué. La caractérisation du type d'épisode permet de prendre par arrêté préfectoral des mesures d'urgence en rapport avec la contribution des secteurs émetteurs.

Pendant les épisodes de pollution, le déclenchement de la procédure d'information et de recommandation permet de diffuser des messages d'ordre sanitaire et des conseils pour limiter les émissions. La procédure d'alerte conduit à prendre des mesures d'urgence par arrêté préfectoral pour imposer des baisses d'émissions de polluants. Parmi les mesures visant à réduire l'impact du trafic routier, la circulation différenciée est un levier d'action efficace qui vient compléter les gains induits par les baisses de vitesse. Elle est déjà en place dans plusieurs villes de France dont Strasbourg pour le Grand Est. La mesure consiste à interdire la circulation des véhicules les plus polluants dans une zone définie. Tous les véhicules à moteur immatriculés (voitures, véhicules utilitaires légers, poids-lourds, 2 roues...) sont concernés. La mesure vise à protéger la population de la pollution, en particulier, celle habitant au bord des grands axes de circulation et qui est généralement la plus impactée. Si elle permet des gains sur les émissions polluantes pendant les pics de pollution, la circulation différenciée est aussi une mesure qui va interpeller l'utilisateur sur son mode de déplacement et l'inciter à adopter un comportement plus vertueux (covoiturage, transports en commun, vélo, marche...). La mesure a donc un effet bénéfique même en dehors des épisodes de pollution.

Première séance d'échanges avec la salle :

1- **Mme TOBOLA** (ARS) précise qu'une convention existe entre l'ARS et les établissements de santé afin de les informer du déclenchement des procédures d'information – recommandation et d'alerte, et de leur transmettre les recommandations d'ordre sanitaire.

2- **M. SANCHEZ** (membre du CODEV de Metz-Métropole) se demande si l'utilisateur de la route est bien informé qu'un épisode de pollution est en cours et si le contrôle des vitesses (soumis à sanction) est réellement opportun.

Réponse de **M. PAUTHE** (DREAL)

Les épisodes de pollution sont relayés par les médias (radio, TV...). Certaines collectivités proposent aussi aux habitants de s'abonner gratuitement à un service pour recevoir un SMS d'avertissement : c'est le cas de l'Eurométropole de Strasbourg par rapport à la circulation différenciée. Pour ce qui concerne les contrôles de vitesse, ils sont réalisés dans des zones clairement signalées et sans ambiguïté, en aval des PMV (panneaux à messages variables).

3- **Questions de M. LANDRAGIN**, représentant FNE, France Nature Environnement :

3a- la révision des PPA est-elle prévue à court terme pour prendre en compte une évolution de la réglementation européenne ?

Réponse de **M. LAHEURTE** (DREAL) : il n'y aucune obligation de révision des PPA en cours de validité. Le PPA des Trois Vallées sera évalué en 2020, à la fin de son cycle et fera l'objet

d'une révision à ce moment-là. Sur les territoires concernés par le contentieux européen (Strasbourg et Reims dans le Grand Est), une feuille de route a été établie pour définir des mesures permettant d'aller plus loin et plus vite que le PPA, mais le PPA n'est pas remis en question pour autant.

3b- l'association met en doute l'impartialité des inventaires des émissions industrielles qui proviennent de données fournies par les émetteurs eux-mêmes.

Réponse de M. COURTY (DREAL) : les données communiquées par les industriels sont archivées, analysées et subissent plusieurs contrôles de cohérence : elles sont aussi comparées à des mesures effectuées par des organismes indépendants.

3c- l'association considère que le réseau de surveillance d'ATMO grand Est ne permet qu'une couverture insuffisante pour observer la pollution atmosphérique : d'après l'association tous les polluants ne sont pas surveillés et la surveillance des PM2,5 serait insuffisante. De plus, elle remet en question le choix des sites qui ne seraient pas représentatifs des secteurs les plus pollués.

Réponse de M. BERGÉ (en tant que président d'Atmo-France) : l'inventaire des émissions est encore perfectible, mais les mesures de concentrations de polluants sont réalisées avec toute la rigueur nécessaire et ne peuvent être sujettes à caution. En effet, un organisme national, le LCSQA impose à toutes les AASQA une méthodologie harmonisée (appareillages homologués, techniques de mesures, périodicité des étalonnages...). La surveillance des PM2,5 répond aux exigences réglementaires, ce qui permet de calculer l'IEM (indice d'exposition moyen). Quant aux polluants non réglementés, de nombreux polluants sont recherchés depuis plusieurs années : à titre d'exemple, des campagnes de mesures ont recherché le toluène ou le xylène d'origine industrielle (en air ambiant et en air intérieur) ou encore des produits phytosanitaires issus de l'agriculture. Concernant les particules non réglementées, un investissement est prévu concernant l'achat d'un analyseur pour les particules ultrafines.

3-d l'association s'interroge sur le délai d'anticipation des épisodes de pollution

Réponse de M. SCHMITT (Atmo Grand Est) : les déclenchements de procédures sont généralement annoncés à midi, la veille du début de l'épisode. Les déclenchements se font sur la base de modélisation (prise en compte à la fois de la surface et de la population concernées par la pollution). Si la modélisation est trop incertaine ou imprécise, il arrive que le déclenchement soit effectué le jour-même. La difficulté de la prévision de la qualité de l'air provient majoritairement des incertitudes liées aux prévisions météo : parfois, une dérive même légère de la prévision météo (par exemple, un peu moins de vent que prévu) suffit à modifier les concentrations de polluants et à impacter la prévision de la qualité de l'air.

3-e l'association s'étonne que les valeurs limites soient supérieures aux normes recommandées par l'OMS.

Réponse de M. SCHMITT : un travail est engagé au niveau européen. Certaines valeurs limites pourraient être revues à la baisse pour tendre vers les valeurs guides de l'OMS.

M. SCHMITT précise que les valeurs OMS figurent sur les graphes d'Atmo Grand Est pour illustrer le fait que le respect des valeurs limites actuelles n'est qu'une première étape et qu'il faut poursuivre les efforts pour se rapprocher des valeurs OMS.

Présentation du SCOTAM : le DEEM, le covoiturage et le schéma cyclable (par Jean-Daniel HEUZÉ)

Présentation du DEEM – diagnostic énergie et émission des mobilités : outil de calcul des consommations énergétiques, des émissions de polluants locaux et de gaz à effet de serre pour l'ensemble des trafics sur un territoire urbain.

Principaux enseignements tirés du DEEM et de l'EDGT (enquête déplacement grand territoire réalisée entre fin 2016 et début 2017).

- 42% des émissions totales NOx sur Metz-Métropole sont produites par des habitants de la première couronne de Metz (Woippy, Devant-les-Ponts, Montigny, Sablon...);
- les véhicules particuliers causent 86% des émissions de Nox ;
- les déplacements domicile-travail émettent le plus de NOx : 24% alors qu'ils ne représentent « que » 20% des déplacements ;
- l'addition des émissions de NOx selon la distance (2-4 km, 4-6...) montre que les « petits » déplacements plus fréquents sont aussi émetteurs que les « grands » déplacements.

Applications possibles du DEEM pour :

- chiffrer l'impact en termes de GES des différents scénarios du PDU de Metz-métropole ;
- réaliser les PCAET des CC des Rives de Moselle et du Pays Orne Moselle.

Présentation de l'action « covoiturage »

Le SCOTAM participe à la planification des aires de covoiturage :

- les aires autoroutières
 - les aires locales dont la localisation doit être précisée dans les PLU/PLUi et dans les PDU.
- Il appuie les EPCI ruraux qui n'ont pas la compétence voirie nécessaire pour aménager les aires.

Présentation de l'action « encourager les modes actifs » : l'objectif est double :

- assurer une couverture des territoires et veiller au maillage entre les différents schémas cyclables portés par les collectivités pour assurer une continuité du réseau ;
- encourager le report modal : définir des mesures pour sécuriser les espaces cyclables (partage de la voirie, itinéraire en site propre...) avec une prise en compte dans les nouveaux projets d'extension urbaine.

PDA - plan de déplacement pour l'administration - ville de METZ

(par Franck ROGOVITZ)

La démarche engagée en 2009 vise à favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture en solo tant pour les déplacements domicile – travail que pour les déplacements professionnels. Des priorités ont été définies en 2014, parmi lesquelles la formation à l'éco-conduite de ses agents, la mise à disposition de vélos de service et l'accès facilité aux transports en commun (convention signée avec la société TAMM). D'autres actions sont prévues comme le développement de la visioconférence, le télétravail ou le travail déporté.

Sensibilisation, éducation à la mobilité durable – Metz-Métropole

(par Micael DAVAL)

A l'occasion de la semaine de la mobilité, Metz-Métropole organise un défi. La métropole recrute des volontaires prêts à se séparer de leur véhicule du 14/09 au 14/10/2018 au profit d'autres moyens de déplacements mis à leur disposition, accompagnés de nombreux avantages : abonnements aux transports en commun, aux vélos en libre service, et à l'autopartage. La métropole s'inspire d'une expérience similaire conduite à Bordeaux. L'objectif est d'inciter les particuliers à changer de comportement en démontrant qu'il est

possible de s'organiser autrement sans recourir systématiquement à sa voiture.

Afin d'encourager les mobilités actives dès le plus jeune âge, Metz-Métropole intervient auprès du public scolaire en proposant le « challenge piéton » et « l'école du vélo » : ces opérations visent aussi à améliorer la sécurité sur les trajets domicile – école pour que les élèves adoptent les bons réflexes dès qu'ils se déplacent sur la voie publique.

Soutien aux associations « vélo », sensibilisation « air – climat – énergie » en milieu scolaire – CA Portes de France – Thionville (par Emilie TONNAIRE) et Ville de Thionville (par Laura PONCELET)

Les 2 collectivités s'appuient sur le milieu associatif pour soutenir les actions en faveur du vélo et sensibiliser le jeune public aux questions environnementales :

- association « **Mob d'Emploi** », de type IAE (insertion par l'activité économique) qui favorise l'insertion professionnelle des personnes en difficulté : elle propose un service de location et de gardiennage de vélos. Les 2 collectivités ont signé un contrat avec l'association pour mettre à disposition de leurs agents une flotte de vélos en libre-service.
- association « **prenons le guidon** » qui encourage le recyclage, la réparation des vélos et la promotion du vélo sous toutes ses formes. Atelier associatif ouvert au grand public, vente de vélos et de pièces détachées à moindre coût (en particulier aux personnes en difficulté financière), apprentissage de la mécanique et mise à disposition de matériel. La ville de Thionville a aidé financièrement l'association à ouvrir un local.

La ville de Thionville organise tous les ans une journée « air-eau-soleil » pour les scolaires :

- un atelier « qualité de l'air », animé par Atmo Grand Est
- un atelier « énergie » animé par l'ADIL57 – EIE Lorraine nord

Services écosystémiques rendus par les arbres en ville (par Franck ROGOVITZ)

L'étude « Sésame » pour « services écosystémiques rendus par les arbres modulés selon l'essence » a pour mission d'identifier les espèces d'arbres les mieux adaptés pour répondre à différents objectifs : fixation des polluants atmosphériques, lutte contre les îlots de chaleur, mais aussi fourniture de nourriture, trame verte pour les animaux, pollinisation, bien-être des citadins et qualité du paysage. L'aspect changement climatique est également pris en compte afin de privilégier les espèces qui résisteront à des températures plus élevées et à des périodes sèches plus longues. Cette étude, qui est une première en Europe, est financée par le **Cerema**, la **ville de Metz** et par **Metz-Métropole**. Elle privilégie la biodiversité : il n'existe pas une espèce « miracle », chacune apporte une contribution différente. L'étude sera un outil d'aide à la décision pour les aménageurs d'espaces verts. Un article sur le sujet est paru dans le Républicain Lorrain le 19/06/2018.

Renaud LAHEURTE souligne l'intérêt de l'étude ; il souhaite que la démarche engagée à Metz soit connue le plus largement possible pour inspirer d'autres collectivités.

Actions « chantier propre » et « béton d'argile » – FFB (par Daniel Kolanek) et SOPREMA (par Fabrice SCHMID) :

La FFB s'est engagée dès 2002 à accompagner les entreprises dans la gestion des déchets de chantier, puis a défini une charte « chantier propre » prenant en compte les émissions dans l'air ainsi que les pollutions de l'eau et du sol. La FFB de Bourgogne Franche-Comté a rédigé des fiches conseils orientées « qualité de l'air », destinées aux chantiers de

déconstruction, et aux chantiers de construction / reconstruction : réduction des émissions de poussières et de gaz d'échappement.

L'entreprise SOPREMA s'est fixée comme objectif de réduire son impact carbone à travers un programme d'optimisation des consommations de carburant : achats de véhicules récents et plus économes, formation à l'éco-conduite. Environ 60 collaborateurs sont impliqués : un suivi individualisé est réalisé par véhicule et par agent (tableau d'indicateurs).

Actions portant sur les industries – DREAL :

C'est un travail conduit par les inspecteurs des installateurs classés pour la protection de l'environnement, comprenant des actions de fond et des actions spécifiques en cas d'épisode de pollution (voir diaporama ci-joint).

Deuxième séance d'échanges avec la salle :

1- **M. KLEIN**, représentant Air Vigilance, s'étonne que la présentation ne dresse pas un bilan des rejets de CO, CO₂, métaux lourds, dioxines... et que la problématique des pluies acides n'apparaisse pas. Il s'interroge sur l'accès aux données industrielles et sur la transparence des données fournies par les industriels. Il remet en question certains choix stratégiques de la collectivité (implantation des parkings, incinérateur biomasse...) et n'est pas convaincu de la représentativité de la station fixe d'Atmo Grand Est à Saint-Julien-lès-Metz, censée surveiller la qualité de l'air dans des zones habitées à proximité de l'incinérateur.

Réponse de **Monsieur le SG** : tous les points soulevés ne relèvent pas d'une action locale, certains sont plus en rapport avec l'échelon national et européen. La commission européenne exige une transparence concernant la mise à disposition des données ; une base des installations classées est ainsi en libre accès :
<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/rechercheICForm.php>

Concernant les projets de nouvelles installations, Monsieur le SG rappelle que les associations peuvent participer aux débats lors des enquêtes publiques et des consultations publiques. Quant aux installations existantes, elles font l'objet de CSS annuelles (commissions de suivi de site) où les associations et les représentants des riverains sont invités.

Réponse de **Jean-Pierre SCHMITT** (Atmo Grand Est) : la station de Saint-Julien-lès-Metz est une station de fond. Atmo Grand Est a réalisé plusieurs campagnes de mesures complémentaires dans le secteur. Toutes les études ont montré que le déplacement de la station ou l'ajout d'une station supplémentaire n'apporte rien de plus à la connaissance de la qualité de l'air dans le secteur. Les polluants type CO et métaux lourds sont surveillés, mais comme les concentrations relevées dans l'air ambiant sont très faibles, ils ne représentent pas un enjeu en termes de santé publique. Bien que non réglementées, les dioxines font l'objet d'un suivi par une méthode de bio-accumulation. Le PPA met l'accent sur les polluants qui représentent un enjeu particulier : le NO₂ et les particules.

Réponse de **M. COURTY** (DREAL) :

Les dioxines font partie des polluants surveillés à l'émission. Les résultats sont présentés chaque année à la CSS de l'incinérateur d'Haganis. Par ailleurs, une révision du plan de surveillance du site est en cours.

2- **Mme COMTE**, représentant les Amis de la Terre, exprime son mécontentement et sa déception par rapport à plusieurs points :

- la condamnation de la France par la Cour de Justice de l'Union Européenne n'a pas été suffisamment commentée.
- Elle a appris par la presse le projet de centrale biomasse à Montigny-lès-Metz.
- les Amis de la Terre ne sont pas cités dans la présentation sur les services écosystémiques rendus par les arbres en ville alors que le projet a été initié par le monde associatif.
- les présentations ne reflètent pas suffisamment les enjeux du territoire et ne mettent pas en avant les projets qui produisent des effets sur le long terme comme l'éco-construction dans la CC de l'Arc Mosellan. A l'inverse, l'expérimentation « un mois sans ma voiture » n'est qu'un « vernis écologique » qui ne règlera pas les questions de fond.
- l'absence de réponse à des courriers envoyés à Metz-Métropole
- le projet de contournement de Moulins-lès-Metz et son impact sur la commune de Sainte-Ruffine.
- plusieurs projets d'urbanisme : elle cite les zones commerciales desservies uniquement par la route, la création de pistes cyclables systématiquement le long des routes alors qu'on pourrait transformer des anciennes voies ferrées en pistes cyclables (exemple de Montréal, Canada).

Réponse de **M. BERGÉ** (Metz-Métropole) : le contournement de Moulins-lès-Metz tel qu'il a été présenté par Mme COMTE relève de la caricature ; M. BERGÉ en appelle à un débat plus posé et plus constructif.

Précisions apportées par M. LA ROCCA (CC Arc Mosellan) : l'expérimentation réalisée à Distroff s'inspire des aménagements réalisés dans d'autres villes en Belgique et au Luxembourg. Il est utile et nécessaire d'observer ce qui se passe chez nos voisins pour nous enrichir mutuellement. M. LA ROCCA regrette que l'approche transfrontalière n'apparaisse pas dans la présentation. Il souligne également le besoin de travailler ensemble (citoyens, élus, services techniques, État) pour avancer dans la même direction.

Réponse de **Monsieur le SG** : les présentations ne sont pas exhaustives car le PPA n'a pas vocation à traiter tous les sujets environnementaux. Il existe d'autres outils de planification pour une approche plus globale (PCAET, SRADDET en cours d'élaboration...). Il reconnaît qu'un changement de paradigme est nécessaire à chaque étape du processus pour que chacun puisse apporter sa contribution. Il cite l'exemple de l'action « cœur de ville » (5 communes concernées en Moselle) qui va permettre aux élus locaux de construire un projet avec les citoyens et le concours de l'État, afin de redynamiser les centres-villes par des commerces de proximité, des espaces de convivialité, des lieux de vie dans une approche « gagnant-gagnant ».

Présentation de la DREAL : projet de comité local de l'air

Sur le territoire des 3 vallées. Certains EPCI n'ont que peu de communes intégrées au périmètre du PPA. Pour leur permettre de se mobiliser davantage, la DREAL propose de créer un comité local de l'air ouvert aux acteurs du bassin de vie de Metz et de Thionville souhaitant contribuer à des actions bénéfiques à la qualité de l'air. Pour des questions de cohérence territoriale, il paraîtrait souhaitable de permettre d'inscrire à ce comité local l'intégralité du territoire des EPCI qui ne sont aujourd'hui inscrits dans le PPA que par l'intermédiaire de certaines de leurs communes. Ceci permettrait d'en rendre la gouvernance plus mobilisatrice, on peut même envisager d'étendre le comité de l'air aux EPCI intégrés au SCoTAM et au SCoTAT qui ne font pas partie du PPA à ce jour. L'intérêt d'une approche

transfrontalière a été souligné en réunion ; cette opportunité pourrait utilement être examinée lors d'un prochain comité local de l'air.

Ce comité local de l'air permettrait aussi une approche plus transversale avec les collectivités et les acteurs économiques, car la thématique "qualité de l'air" ne se limite pas au PPA : elle se retrouve aussi dans d'autres documents de planification PCAET, PDU, PLU... Ce comité serait ainsi ouvert à tous les territoires et à tous les acteurs disposés à porter des actions en faveur de la qualité de l'air. Il permettrait ainsi d'enrichir et de dynamiser le PPA, évoluant d'une liste figée d'actions à une liste plus évolutive.

La création d'un comité local de l'air associant des territoires ruraux aurait l'intérêt de faire participer le monde agricole au plan de protection de l'atmosphère, ce dernier n'étant pas à ce jour identifié comme porteur d'action du PPA.

Enfin, le comité local de l'air aurait aussi pour mission d'encourager la participation citoyenne via le milieu associatif, car la lutte contre la pollution de l'air passe aussi par une prise de conscience et un changement de comportements des citoyens.

M. le Secrétaire Général demande si des personnes dans la salle ont des objections particulières à la création du comité local de l'air.

Remarque de M. LANDRAGIN :

Il espère que la création du comité local de l'air pourra répondre à une attente forte de la part des associations ; le public et les associations demandent à d'être intégrés et consultés en amont des décisions, et non pas simplement informés.

Remarque de M. KLEIN :

Cite l'exemple du plan climat qui devait d'abord considérer la problématique du bâtiment, puis le transport et enfin la biomasse. En pratique, c'est souvent l'inverse qui a été réalisé, la biomasse étant mise en avant de manière abusive comme un « affichage écologique » au détriment d'autres actions plus pertinentes.

Aucune autre observation n'étant formulée, la proposition d'une création d'un comité local de l'air est validée.

Conclusion

M. le Secrétaire Général souligne la qualité des présentations et des échanges de la réunion. Il rappelle que la qualité de l'air est un sujet complexe, mais surtout préoccupant en termes de santé publique. Le sujet mérite donc une action coordonnée entre tous les acteurs et des moyens à la hauteur des enjeux. Les signaux donnés au cours de la réunion sont encourageants : ils démontrent que les acteurs sont pleinement impliqués, les efforts entrepris sont à poursuivre par chacun de nous, à notre niveau de responsabilité, car la reconquête de la qualité de l'air est une action collective, au bénéfice de l'intérêt général.

Annexe 1: liste des personnes présentes

COLLÈGE « SERVICES DE L'ÉTAT » OU « ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE »

Préfecture

Olivier DELCAYROU Président de séance, Secrétaire Général de la préfecture de Moselle
Stéphane FRANÇOIS Chef du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

DREAL Grand Est :

Renaud LAHEURTE Directeur adjoint
Maxime COURTY Chef de l'Unité Départementale de la Moselle
Guillaume GAUBY Chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air
Jérôme PAUTHE Chargé de mission qualité de l'air

DIR EST

Jean DOLL Chef du CIGST Myrabel

DDT 57 :

Valérie MULLER Cheffe de projet sillon mosellan
Pierre SIBI Adjoint au chef de service aménagement biodiversité eau

ARS / DT57

Hélène TOBOLA Ingénieure du génie sanitaire

ADEME :

Benoît EVRARD Chargé de mission, plan climat urbanisme mobilité

Météo-France :

Thierry THOUVENIN Délégué départemental de la Moselle

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Région Grand Est

Christine PEPPOLONI Chargée de mission climat – air -énergie

Metz-Métropole

Guy BERGE VP, chargé du développement durable et de la transition énergétique
Micaël DAVAL Responsable du service « nouvelles mobilités »
Cyrille DENSA Chargé d'études PDU
Sébastien DOUCHE Chargé de mission environnement et développement durable
Jean-Daniel HEUZÉ Chargé d'études PDU
Sophie MATHIOTTE Cheffe de service « étude et programmation urbaine »
Franck ROGOVITZ Chef de la mission développement durable et solidaire
Michel SANCHEZ Membre du CODEV, conseil du développement durable
Jean-Marie STOLL Membre du CODEV

CA Portes de France - Thionville

Emilie TONNAIRE Cheffe du service environnement

Ville de Thionville

Laura PONCELET Chargée de mission, direction cadre de vie

SMITU Thionville-Fensch

Sylvaine SCHLIENGER Chargée de mission « transports en commun en site propre »

CC Arc Mosellan

Salvatore LA ROCCA VP en charge de l'environnement
Aude DANIELE Responsable travaux et environnement

CA Val de Fensch

Julie GEY Chargée de mission environnement

CC Bouzonvillois – Trois Frontières

Franck DAILLY Coordinateur Habitat Aménagement

CC Rives de Moselle

Frédéric GROSNIKEL DGS

COLLÈGE « ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES »**CCI 57 :**

Olivier BERTRAND Responsable qualité / sécurité / environnement

CMA 57 :

Camille TRIGO Chargée de mission développement durable

ADIL 57 – EIE Lorraine nord

Pierre-Antoine CZUDAKIEWICZ Conseiller info-énergie

Entreprise DALKIA

Gilles RAMA Responsable environnement réglementation, représentant FEDENE Est (Fédération des Services Énergie Environnement) et ATEE (Association Technique Énergie Environnement).

FFB Grand Est

Daniel KOLANEK Animateur métier régional FFB Grand Est

Entreprise SOPREMA

Fabrice SCHMID Directeur de l'agence de Metz

COLLÈGE « ASSOCIATIONS »**ATMO Grand Est :**

Jean-Pierre SCHMITT Directeur adjoint, chargé de la valorisation et de la communication
Emmanuel JANTZEM Ingénieur d'études, pôle exploitation

Fédération Mirabel Lorraine Nature Environnement

Gérard LANDRAGIN Membre de l'association

Air Vigilance

Patrick KLEIN Membre de l'association

Les Amis de la Terre

Marie-Pierre COMTE Membre de l'association